

**DEPARTEMENT STAPS**

# **GUIDE DES ETUDES**

**2013/2014**

**Licence STAPS**  
**3ème année**  
**Entraînement sportif**

**INFORMATIONS**  
**ADMINISTRATIVES**  
**&**  
**PEDAGOGIQUES**

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013/2014

**Rentrée universitaire :** Lundi 02 septembre 2013

**JOURNEE DU SPORT :** Le **JEUDI 10 OCTOBRE 2013**

**Vacances de Toussaint :** du samedi 26 octobre 2013 après les cours  
au lundi 04 novembre 2013 au matin

**Les Examens du 1<sup>er</sup> semestre 1<sup>ère</sup> session se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du Lundi 16 au Samedi 21 décembre 2013 inclus.**

**Vacances de Noël :** Du samedi 22 décembre 2013 après les examens  
au lundi 06 janvier 2014 au matin

**JOURNEE « PORTES OUVERTES » :** samedi 08 février 2014  
*Tous les volontaires sont les bienvenus pour renseigner les futurs bacheliers !!*

**Vacances d'Hiver :** Du samedi 22 février 2014 après les cours  
au lundi 03 mars 2014 au matin

**Vacances de Pâques :** Du samedi 19 avril 2014 après les cours  
au lundi 05 mai 2014 au matin

**Les Examens du 2<sup>ème</sup> semestre 1<sup>ère</sup> session se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du Lundi 12 au Samedi 24 mai 2014 inclus. Le calendrier des examens est affiché et mis sur SAKAI au minimum 15 jours avant la date du contrôle.**

**Les Examens de rattrapage du 1er et 2<sup>ème</sup> semestre - Seconde Session auront lieu du 16 au 28 juin 2014.**

**FIN DES COURS :** Le mercredi 07 mai 2014 après les cours

**STAPS D'OR :** Semaine de pré-rentrée Universitaire 2014/2015

**Jours fériés** (pour information) :

- Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2013 (Toussaint)
- Lundi 11 novembre 2013
- Lundi 21 avril 2014 (Pâques)
- Jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014 (fête du travail)
- Jeudi 8 mai 2014 (fin de la guerre 39/45)
- Jeudi 29 mai 2014 (Ascension)
- Lundi 09 juin 2014 (Pentecôte)

## **ORGANISATION DU DEPARTEMENT**

### **Responsabilités et coordination :**

Président de l'Université du Littoral « Côte d'Opale » :	M. Roger DURAND
Directeur du département S.T.A.P.S.:	M. Guy VERSCHAVE
Coordination et responsable L1 et L2 pôle Calais :	M. GUILBERT
Coordination et responsable L1 et L2 pôle Dunkerque :	M. SCHIMPF
Coordination et responsable L1 et L2 pôle Boulogne :	M. DIEU
Coordination de la Licence :	M. DUCHATEAU
Responsable de la Spécialité A.P.A. :	Mme MUNOZ
Responsable de la Spécialité Education et Motricité :	M. SUDRES – M. DUMEZ
Responsable de la Spécialité Management du Sport :	M. DUCHATEAU
Responsable de la Spécialité Entraînement Sportif :	M. THEUNYNCK
Président du Jury d'examen Licence et Master :	M. VERSCHAVE
Relations Internationales, Erasmus, Socrates :	M. THEUNYNCK
Coordination Formation Pré-Professionnelle L1-L2:	Mme KEBEDJIS
Coordination Expression Ecrite et Orale :	Département de Lettres- M.DUMEZ
Coordination A.P.S.A.:	M. DEVOS
Responsable du Master STAPS A.P.A.S. :	M. KUEHN
Responsable du Master STAPS Métiers de l'enseignement et de la formation en EPS	M. VANLERBERGHE
Responsable de la formation Agrégation interne	M. DIEU

### **Conseil de département :**

**Collège A** (représentants des Professeurs d'Université) :  
M. Theunynck

**Collège B** (représentants des Maîtres de Conférences) :  
M. Boyadjian, M. Duchateau, M. Kuehn, M. Mikulovic (HDR), Mme Munoz,  
Mme Rulence, M. Tyc (HDR), M. Zunquin.

**Collège C** (représentants des A.T.E.R. et Professeurs Agrégés et Certifiés):  
M. Dieu O, M. Dumez, M. Ellena, M. Guilbert, M. Sudres, Mme Vastershaeghe, M. Vanlerberghe,  
M. Verschave.

**Collège D** (représentants étudiants) : Mle Capet et M. Joan

Représentant du SUAPS invité : M. Laurent Schimpf et M. Joël Henocq  
Représentante du personnel invitée : Mle Véronique Leulliette

### **Adresse Administrative des Services Centraux de la Présidence**

UNIVERSITE DU LITTORAL « Côte d'Opale »

1, place de l'Yser – BP 1022

59 375 Dunkerque Cedex

Tél. : 03.28.23.73.73.

Fax : 03.28.23.73.13.

## **EQUIPE ENSEIGNANTE**

### **Professeur d'Université :**

M. Theunynck, 74<sup>ème</sup> section

### **Professeur associé :**

M. Guillaume Duchateau, 74<sup>ème</sup> section

### **Maîtres de Conférences Universitaires, section C.N.U. :**

M. Alain Boyadjian, 74<sup>ème</sup> section

M. Carl Kuehn, 16<sup>ème</sup> section

M. Jacques Mikulovic, 70-74<sup>ème</sup> section

Mme Laurence Munoz, 74<sup>ème</sup> section

Mme Patricia Rulence, 16<sup>ème</sup> section

M. François Tyc, 74-66<sup>ème</sup> section

M. Gautier Zunquin, 74<sup>ème</sup> section

### **Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche :**

M. Porrovecchio

### **Professeurs Agrégés d'E.P.S. affectés à l'Université:**

Mme Dominique Bossu

M. Eric Devos

M. Olivier Dieu

M. Olivier Dumez

Mme Christelle Kebedjis

M. Maxime Plard

M. Fabien Sudres

M. Gilles Vanlerberghe, Docteur en STAPS

M. Guy Verschave, Docteur en STAPS

### **Professeurs Certifiés d'E.P.S. affectés à l'Université :**

M. Richard Ellena

M Joël Henocq

M. Nicolas Guilbert

M. Laurent Schimpf

M. Francis Pruvost

Mme Marie-Paule Vastershaeghe

### **Enseignants contractuels :**

Aucun cette année

### **Mention générale aux nombreux enseignants vacataires**

## **EQUIPE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE**

### **Responsable administrative et pédagogique :**

Mme Véronique LEULLIETTE - [stapsdk@univ-littoral.fr](mailto:stapsdk@univ-littoral.fr) Tél. : 03 28 23 76 67 - Fax : 03 28 23 76 52

### **Gestionnaire de la comptabilité du Département :**

Mme Nathalie VALVANDRIN

### **Gestionnaire L1 et L2 à Boulogne/Mer :**

Mme France LEPRETRE- [stapsbg@univ-littoral.fr](mailto:stapsbg@univ-littoral.fr) Tél. : 03 21 99 41 25 Fax : 03 21 99 41 53

### **Gestionnaires L1, L2, L3 et Master STAPS à Calais :**

Mme Sophie VARENNE - [stapsc@univ-littoral.fr](mailto:stapsc@univ-littoral.fr) Tél. : 03 21 46 36 44 Fax : 03 21 46 36 49

Mme Albane BASSEZ - [stapsc@univ-littoral.fr](mailto:stapsc@univ-littoral.fr) Tél. : 03 21 46 36 45 Fax : 03 21 46 36 49

### **Gestionnaire L1 et L2 STAPS à Dunkerque :**

Mme Véronique LEULLIETTE

### **Gestionnaire DEUST à Longuenesse :**

Mme Maryline MERLIER - [stapsso@univ-littoral.fr](mailto:stapsso@univ-littoral.fr) Tél. : 03 21 38 87 22 Fax : 03 21 38 87 85

## OU SE TROUVENT LES SECRETARIATS ? COMMENT LES JOINDRE ET QUAND?

### Licence 1,2 et 3<sup>ème</sup> année – Master Pro et Recherche

UNIVERSITE DU LITTORAL « Côte d'Opale » - Siège du Département S.T.A.P.S.  
Centre Universitaire de la Mi-voix – **Secrétariat Calais**  
220, Rue Ferdinand Buisson – BP 699 - 62100 CALAIS - Tél. :03 21 46 36 44 ou 45 Fax : 03 21 46 36 49  
[stapsc@univ-littoral.fr](mailto:stapsc@univ-littoral.fr) - permanence : du mardi au vendredi de 9h à 12h

**Secrétariat Boulogne** : Centre Universitaire Saint Louis – Rue Saint Louis - Tél. : 03 21 99 41 25  
Fax : 03 21 99 41 53 - [stapsg@univ-littoral.fr](mailto:stapsg@univ-littoral.fr)  
Permanence : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h45 (sauf vendredi 14h-15h30)

**Secrétariat Dunkerque** : Centre Universitaire de la Citadelle – 220, Avenue de l'Université-Bureau 411  
Tél. : 03 28 23 76 67 Fax : 03 28 23 76 52 - [stapSDK@univ-littoral.fr](mailto:stapSDK@univ-littoral.fr)  
Permanence : du lundi au vendredi, de 8h à 12 h

### D.E.U.S.T.

UNIVERSITE DU LITTORAL « Côte d'Opale » - I.U.T.- Formation DEUST STAPS –  
Centre Universitaire Descartes - Avenue Descartes - BP 99 – 62968 LONGUENESSE Cedex.  
Tél. : 03 21 38 87 22 - Fax : 03 21 38 87 85 - [stapSSO@univ-littoral.fr](mailto:stapSSO@univ-littoral.fr)  
Permanence : le lundi de 9h à 12h et de 13h à 16h puis les mardi - mercredi et jeudi de 9h à 12h

### POUR QUELS MOTIFS ?

Déclarer votre statut salarié ou athlète de haut niveau : Pour cela vous munir du justificatif (contrat de l'employeur pour le salarié – la liste fédérale délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'athlète), y joindre les calendriers d'entraînement et de matchs.

Déclarer un accident (cf. page suivante) survenu en cours (Accident du travail sous 48h) ou en activité sportive du SUAPS/FFSU (Déclaration d'accident MAIF sous 5 jours).

Demander un certificat de scolarité (un certificat d'inscription vous étant déjà délivré avec votre carte d'inscription) ou tout document relatif au BCD et/ou Train, SUR PRESENTATION DE LA CARTE D'ETUDIANT.

Justifier vos absences aux TD en présentant un certificat médical ou convocation... (cf règlement des enseignements : L'étudiant présentant **plus de 25 % d'absence (justifiées ou non) aux T.D.** d'une matière s'expose à se voir refuser l'accès aux examens de la première session. Le justificatif est à présenter en premier lieu auprès de chaque enseignant concerné par votre absence puis à ramener au secrétariat. Vous devez présenter ce justificatif dans un délai de 5 jours ouvrables, cachet de la poste faisant foi.

Les secrétaires sont là pour vous renseigner sur toutes autres démarches administratives (lien avec les services de scolarité, relations internationales...), les emplois du temps, les stages, le tutorat, la réorientation, les examens...

# ACCIDENT DU TRAVAIL

## DECLARATION D'ACCIDENT LORS DES COURS STAPS

Tout incident/accident survenu pendant les cours théoriques et pratiques de la formation STAPS (hors pratique S.U.A.P.S./F.F.S.U.) doit faire l'objet **d'une DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL** auprès du Secrétariat pédagogique de la ville où l'étudiant est inscrit.

Pour cela, il est demandé de faire attester l'incident par l'enseignant responsable de l'activité (qui est cité comme témoin) et de le déclarer **le jour même ou lendemain AU PLUS TARD** au secrétariat, celui-ci n'ayant que 48 heures pour le signaler à la Sécurité Sociale de la ville dont dépend l'étudiant. L'étudiant ou son représentant doit venir renseigner cette déclaration, qui sera ensuite adressée à sa sécurité sociale. Celle-ci lui retournera un accusé de réception et de prise en charge ou non de son accident.

L'étudiant, dans ces circonstances et s'il a respecté la procédure, devra indiquer à l'hôpital, médecin, pharmacien... qu'il s'agit d'un accident du travail, le dispensant ainsi d'avancer les frais médicaux. L'imprimé type lui sera remis lors de l'établissement de la déclaration d'accident. Il devra également faire établir, dans les plus brefs délais, un certificat médical initial à donner au secrétariat, qui transmettra à la Sécurité Sociale.

Un étudiant qui viendrait à tomber dans les escaliers ou à se faire casser une paire de lunettes par la responsabilité attestée de l'ULCO, est sous l'assurance de l'ULCO, dans ce cas, le secrétariat doit remplir une attestation MAIF.

## DECLARATION D'ACCIDENT LORS DES ACTIVITES SUAPS et FFSU

Concernant les accidents survenus à l'occasion de la pratique sportive S.U.A.P.S./F.F.S.U., en loisir ou en compétition, la démarche est la même, c'est-à-dire reconnaissance par l'enseignant responsable de l'activité puis déclaration au secrétariat **dans les 5 jours MAXIMUM, accompagné du certificat médical INITIAL du médecin.**

CET ACCIDENT N'EST PAS UN ACCIDENT DU TRAVAIL mais est pris en charge par l'assurance de l'Université (la MAIF).

**POUR CHAQUE CAS (STAPS OU SUAPS FFSU), TOUTE DECLARATION EFFECTUEE HORS DELAIS  
ANNONCES NE POURRA ETRE PRISE EN CHARGE.**

**Tout étudiant blessé doit, sauf impossibilité de déplacement, continuer à participer aux cours afin de voir la progression des séances (pratiques sportives notamment).**

**Rappel :** La défaillance n'existant plus que pour un étudiant inscrit et ne s'étant présenté à aucun examen, il faut préciser à un étudiant blessé et n'ayant pas été évalué dans 1 ou plusieurs APS, que le calcul de son module se fera avec une absence justifiée, équivalant à 00/20 à la(les) matière(s) non passée(s) ; aussi devra-t'il, avant les examens, adresser un courrier à son responsable d'année, pour demander, en cas d'obtention du module, l'autorisation de se présenter en septembre, de l'(les) APS non passée(s). Un enseignant d'APSA peut demander à un étudiant en ABJ sur 1 ou les 2 CC pratiques, de repasser la/les épreuve(s).

## DECLARATION D'ACCIDENT LORS DU STAGE

C'est à l'employeur de rédiger la déclaration d'accident (cf. convention de stage). Il faut donc s'assurer que la convention de stage ait bien été établie et signée.



# REGLEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

Les années d'étude de Licence (L1, L2, L3) sont composées de plusieurs unités d'enseignements (U.E.), découpées elles-mêmes en élément constitutif (matière). Ceux-ci sont dispensés sous forme d'enseignements théoriques, de travaux dirigés en salles de cours et amphithéâtres, de pratiques dispensées dans les infrastructures sportives (salles de sport, piscine, terrains) ou sous forme d'enseignements et de pratiques à même les infrastructures professionnelles (instituts, établissements scolaires, entreprises...).

Chaque année est divisée en deux semestres. Chaque semestre est sanctionné par des examens de 1<sup>ère</sup> session en janvier et mai, puis de deuxième session en juin, avec mise en place de dispositions pédagogiques particulières (tutorat).

Des dispositions particulières (dispense de présence à tout ou partie des TD, modalités particulières d'examen) sont également mises en place pour les sportifs de haut niveau, à pratique intensive et les étudiants salariés, qui auront au préalable, justifiés de leur statut auprès de leur secrétariat pédagogique. Aucun de ces trois statuts ne pourra être obtenu après le 08 novembre 2013.

Les étudiants boursiers sont tenus d'assister à tous les enseignements (TD, TP) et examens.

La présence aux Travaux Dirigés (T.D.) et Examens est obligatoire pour tous les étudiants, l'absence exceptionnelle devant être dûment justifiée par écrit (certificat médical, convocation...), dans un délai de 5 jours ouvrables, le cachet de la poste faisant foi, auprès de l'enseignant responsable puis du secrétariat. L'étudiant présentant plus de 25 % d'absence (justifiées ou non) aux T.D. d'une matière s'expose à se voir refuser l'accès aux examens de la première session. La 2<sup>ème</sup> session d'examens est supprimée pour les stages, si celui-ci n'a pas été effectué ; ainsi que pour les théories et pratiques sportives (à l'exception des étudiants blessés lors de l'évaluation).

Toute blessure incapacitante doit donc être justifiée par un avis médical. Les étudiants blessés sont tenus d'assister à tous les T.D. y compris ceux des A.P.S.A., SANS PRATIQUER. Le jury d'examen examinera au cas par cas les impossibilités liées à des blessures immobilisant l'étudiant.

L'étudiant salarié n'est pas tenu de passer le contrôle continu d'une matière et ne peut assister qu'à l'examen terminal si il a bien justifié de son statut auprès du secrétariat.

La présence au Cours Magistraux (C.M.) est fortement recommandée.

Chaque module est constitué de plusieurs éléments constitutifs, sanctionnés par un contrôle continu (C.C.) et/ou d'un contrôle final. Chaque élément constitutif est affecté d'un nombre de points au sein d'un module. Un module est obtenu si la moyenne des éléments constitutifs le composant est supérieure à 10/20. Les modules sont également affectés d'un nombre de points. L'obtention du semestre ou de l'année est consécutive au calcul de la moyenne pondérée ( $\geq 10/20$ ) des modules.

La règle du supérieur s'applique pour certains éléments constitutifs, composés d'une note de C.C. et d'une note de contrôle final. Dans ce cas, le contrôle continu ne compte que s'il est favorable à l'étudiant et de la façon

suyvante :

- Soit le CC est sup rieur au contr le final, le CC compte donc pour 40% et le contr le final pour 60%
- Soit le CC est inf rieur au contr le final, ce dernier compte donc pour 100% de la note finale.

Les modules  chou s (<10/20) peuvent  tre obtenus par compensation si la moyenne g n rale des modules est >=10. La pratique F.F.Sport.U est incluse dans la note de pratique de sp cialit .

D s connaissance des r sultats de fin de semestre et en cas d' chec, les modules pour lesquels une note <10/20 a  t  obtenue pourront  tre repr sent s   la session d'examen suivante, sauf pour les mati res  tant obtenues au sein de ce module. Quelle que soit la note du module repr sent  et obtenue   la deuxi me session, celle-ci remplacera celle obtenue   la premi re session. Les r sultats d'examen sont  tudi s par le Jury d'examen pr sid  par le responsable de la formation. Des points de jury peuvent  tre attribu s. **Tout module et/ou mati re cr dit  d'ECTS, acquis l'est d finitivement.**

Le redoublement d'ann e (moyenne g n rale de l'ann e <10/20) oblige l' tudiant,   suivre   nouveau les cours et TD des modules en absence injustifi e et non acquis (hormis si la moyenne est obtenue pour des th ories et pratiques d'APS et pour les modules U.E.1 du 1<sup>er</sup> semestre et du 2<sup>nd</sup> semestre, o  l' tudiant choisit les mati res <10/20   reprendre) et   les repr senter   l'examen. Les  l ments constitutifs des modules acquis l'ann e pr c dente ne sont pas   repr senter, quelles que soient les notes d j  obtenues. Ces modules sont donc d finitivement acquis.

Un  tudiant   qui ne manque qu'un semestre de l'ann e ou des ann es pr c dentes peut s'inscrire de plein droit dans l'ann e d' tudes suivante.

#### **Points de JURY :**

L'existence de la possibilit  ou non de "points de jury" est pr cis e dans le r glement propre   chaque formation. Il n'est pas possible de fixer de note  liminatoire.

**Obtention du dipl me interm diaire de DEUG :** Pour l'obtenir, l' tudiant doit avoir valid  ou compens , la totalit  des 4 semestres, sous r serve qu'il obtienne la moyenne   l'ann e finale du dipl me (donc L2).

**Obtention du dipl me de Licence :** Pour l'obtenir, l' tudiant doit avoir valid  ou compens  les 6 semestres, sous r serve qu'il obtienne la moyenne   l'ann e finale du dipl me (donc L3).

La transformation des modules obtenue en E.C.T.S. (European Credit Transfert System),  valuation europ enne des cursus est pr cis e. Chaque semestre vaut 30 E.C.T.S.

**OBTENTION DU DIPLOME DE LICENCE**  
**EXEMPLES DES RESULTATS POSSIBLES**

<b>L1</b>	<b>L2</b>	<b>L3</b>
Moy L1 $\geq$ 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 $\geq$ 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 $\geq$ 10 Moy (L1+L2+L3) $\geq$ 10 Sem 5 et sem 6 : ADM ou ADMC <b>Résultat diplôme Licence : ADM</b>
Moy L1 $\geq$ 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 $\geq$ 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) $\geq$ 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ <b>Résultat diplôme Licence : AJ</b>
Moy L1 $\geq$ 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 $\geq$ 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) < 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ <b>Résultat diplôme Licence : AJ</b>
Moy L1 $\geq$ 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 < 10 Sem 3 : ADM et sem 4 : AJ Ou Sem 3 : AJ et sem 4 : ADM	Moy L3 $\geq$ 10 Moy (L1+L2+L3) $\geq$ 10 Sem 5 et sem 6 : ADM ou ADMC <b>Résultat diplôme Licence : ADM</b>
Moy L1 $\geq$ 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 < 10 Sem 3 : ADM et sem 4 : AJ Ou Sem 3 : AJ et sem 4 : ADM	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) $\geq$ 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ <b>Résultat diplôme Licence : AJ</b>
Moy L1 $\geq$ 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 < 10 Sem 3 : ADM et sem 4 : AJ Ou Sem 3 : AJ et sem 4 : ADM	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) < 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ <b>Résultat diplôme Licence : AJ</b>
Moy L1 < 10 Sem 1 : ADM et sem 2 : AJ Ou Sem 2 : AJ et sem 1 : ADM	Moy L2 $\geq$ 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 $\geq$ 10 Moy (L1+L2+L3) $\geq$ 10 Sem 5 et sem 6 : ADM ou ADMC <b>Résultat diplôme Licence : ADM</b>
Moy L1 < 10 Sem 1 : ADM et sem 2 : AJ Ou Sem 2 : AJ et sem 1 : ADM	Moy L2 $\geq$ 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) $\geq$ 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ <b>Résultat diplôme Licence : AJ</b>
Moy L1 < 10 Sem 1 : ADM et sem 2 : AJ Ou Sem 2 : AJ et sem 1 : ADM	Moy L2 $\geq$ 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) < 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ <b>Résultat diplôme Licence : AJ</b>

**Les mentions** : La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG,
- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la LICENCE.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

**Communication des résultats** : après proclamation des résultats par voie d'affichage, indiquant uniquement le résultat ADMIS – AJAC ou AJOURNE, par respect de l'article 6 de la loi du 17/07/1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, le jury communique ensuite le relevé de notes individuel à l'étudiant.

**Déroulement des examens, retard et notion de défaillance :**

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut, aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques, **téléphones portables et tablettes sont interdits** (les étudiants en seront informés).

Sera considéré retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et après que le dernier sujet ait été distribué. Les retards individuels, sur présentation de justificatif, sont laissés à l'appréciation du président de jury ou de son représentant. En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal doit donc indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours. Dans APOGEE sera donc saisi ABI (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session. Le semestre ne pourra être validé. L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ». La note zéro sera alors saisie. Un étudiant avec une absence justifiée (ABJ) à une épreuve en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note zéro, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

**Attention : Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation ni au sein de l'UE ni au semestre ni à l'année ; impliquant la présence obligatoire en 2<sup>nd</sup>e session, sauf pour les APS et stage (non réalisé) n'ayant pas de 2<sup>ème</sup> session.**

Pour information, les modalités de contrôle des connaissances générales à l'ULCO peuvent être consultées en vous connectant au portail – rubrique « mes documents » – rubrique « étudiants » – fichier « Modalités de contrôle des connaissances ».

**Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002) : Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

## **Evaluation des formations**

Chaque année, l'Université du Littoral Côte d'Opale organise partiellement l'évaluation de son offre de formation et des dispositifs universitaires. Les responsables de formations vous solliciteront en fin d'année universitaire pour répondre à un questionnaire en ligne. Merci de répondre favorablement à cette sollicitation. Vos avis nous permettront d'améliorer le fonctionnement de l'Université.



## EMPLOIS ETUDIANTS

Les emplois étudiants proposés pour l'année universitaire 2013-2014 par l'Université du Littoral Côte d'Opale au titre du n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

- le tutorat d'accueil ;
- le tutorat d'accompagnement pédagogique ;
- le tutorat en bibliothèque universitaire ;
- le tutorat en bureautique ;
- l'appui aux personnels de bibliothèques (monitorat) ;
- l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- l'animation sportive et culturelle,
- la promotion de l'offre de formation.

La liste des emplois est disponible sur le site de l'université – rubrique « recrutement » en page d'accueil – puis rubrique « emplois étudiants » - vous pourrez y consulter les offres et vous connecter pour remplir le dossier de candidature en ligne. Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

### Conditions requises

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs délais (soit sur APOWEB, soit à la chaîne d'inscription), les contrats ne pouvant débuter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Exemple : un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre d'heure maximale autorisé par étudiant au cours d'une même année universitaire est de **180 heures**.

### Candidature

Un étudiant peut candidater à une ou plusieurs offres d'emploi (5 maximum). Les numéros d'annonces pour lesquelles l'étudiant fait acte de candidature devront être renseignés sur le dossier.

Le dossier de candidature, dûment complété, devra être adressé par courrier, avant la date de clôture figurant dans la liste des emplois étudiants, à l'adresse suivante :

Université du Littoral « Côte d'Opale »  
Direction des Ressources Humaines  
Bureau du personnel BIATOSS  
1 place de l'YSER, BP 1022, 59 375 Dunkerque Cedex 1

Les dossiers recevables seront transmis aux départements, aux composantes et services concernés pour sélection des candidats retenus. Les candidats recevront ultérieurement un courrier leur informant de la suite réservée à leur candidature.

Le tutorat d'accompagnement consiste en des séances de soutien, en petit groupe, tout au long de l'année (à partir du 1er octobre). Les séances se font sur site. Elles sont animées par des étudiants plus expérimentés et plus avancés dans leur cursus universitaire.

Le tutorat d'accompagnement concerne les étudiants de première année de licence (L1). Les heures de tutorat sont programmées sur le planning hebdomadaire. **Le tutorat se fait sur la base du volontariat.**

## STAGES

Le bureau des stages a pour mission essentielle la gestion des conventions de stage. Il signe les conventions de stage, préalablement vérifiées et complétées par les étudiants, enseignants et secrétariats pédagogiques. La convention doit être établie AVANT le début du stage, dans un délai suffisant permettant le traitement de la convention par les parties concernées et en 4 (stages en France) ou 5 (stages à l'étranger) exemplaires originaux (seuls les originaux sont validés).

Concernant l'éventuel problème de gratification pour les stages excédant 2 mois :

\* il est à savoir que les avantages en nature donnés à l'étudiant ne peuvent se substituer au minimum légal de gratification ;

\* Désormais et depuis la loi du 28 juillet 2011-893, est prise en compte pour l'appréciation de l'obligation de gratification l'ensemble de la durée du ou des stage(s) effectué(s) par un même stagiaire au cours d'une même année universitaire. L'obligation de gratification agit de manière rétroactive depuis le 1<sup>er</sup> jour de la première période de stage.

Il est important de faire prendre conscience à l'organisme d'accueil qu'au-delà de la période de 2 mois citée dans la convention, la gratification est obligatoire et que l'étudiant n'a plus le statut de stagiaire ULCO. Tout contrat liant ensuite l'étudiant à l'organisme d'accueil tient donc de l'engagement personnel et privé de chacun. L'ULCO ne peut en aucun cas être sollicitée par l'organisme d'accueil en dehors du cadre du stage.

# **CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CLES 1 ET CLES 2**

**Véritable supplément au diplôme**, le CLES permet aux étudiants inscrits dans une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification **nationale et publique proposée gratuitement**

- Aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,
- Aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),
- Aux étudiants de LCE, s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en **ANGLAIS**, **ALLEMAND**, ou **ESPAGNOL**. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1, L2, L3, Master et doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe) sous certaines conditions.

### **Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?**

\* Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue (par exemple dans la préparation d'un échange ERASMUS)

\* Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de Master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente).

\* Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignants : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense : 1) les étudiants de master dont la formation inclue un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne. 2) les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

### **En quoi les épreuves consistent-elles ?**

**CLES 1** : il s'appuie sur la thématique générale d'un étudiant se préparant à un séjour à l'étranger ; les situations évoquées testent les compétences en anglais, allemand ou espagnol « pratique » (comment téléphoner, trouver à se loger, contacter une université, trouver un stage, etc). A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une lettre ou un courriel et il enregistre enfin deux messages téléphoniques dans la langue cible en laboratoire de langue. L'épreuve dure 2 heures.

**CLES 2** : l'épreuve, qui consiste également en un « scénario » dans lequel un rôle est attribué au candidat, s'appuie sur des thèmes plus généraux (sujets de société) où l'étudiant doit montrer qu'il sait restituer, présenter et exposer des arguments. A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une synthèse (de 250 à 300 mots) puis tenir un rôle dans une interaction orale entre deux ou trois candidats : il s'agit donc de défendre un point de vue, en liaison avec le scénario proposé. L'épreuve dure au total 3 heures.

### **Comment se préparer au CLES ?**

Les épreuves de la certification étant fondées sur l'évaluation des compétences langagières, un travail régulier sur les compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale et



interaction orale) en cours de langue et/ou en autoformation dans un centre de ressources en langues reste l'approche à privilégier pour se présenter à un niveau de CLES.

En consultant le site national : [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr), vous aurez accès à de nombreuses informations et statistiques, et surtout à des exemples de sujets corrigés : ce sont là les seules « annales » disponibles.

Dans chaque CGU des séances de présentation du format de l'épreuve sont proposées avant la passation ; il est fortement recommandé de les suivre pour voir augmenter ses chances de réussite.

### **Comment s'inscrire ?**

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions ; le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

### **DATE DES EPREUVES CLES 2013-2014**

**CLES 1** : espagnol et allemand : 07/02/2014 – anglais : 14/02/2014

**CLES 2** : espagnol et allemand : 02/04/2014 - anglais : 04/04/2014

## **CLES ET BONUS**

les candidats au CLES obtiendront un bonus en cas de validation d'au moins deux compétences. Le tableau ci-dessous présente les différents cas de figure.

<b>CLES 1</b>	<b>Bonus</b>	<b>CLES 2</b>	<b>Bonus</b>
CLES validé (4 compétences)	16	CLES validé (4 compétences)	19
3 compétences validées	13	3 compétences validées	16
2 compétences validées	11	2 compétences validées	13
1 compétence validée	0	1 compétence validée	0
0 compétence validée	0	0 compétence validée	0

## **CONTACTS**

### **\* CGU BOULOGNE :**

Responsable : Jean-François BROUTTIER

Secrétariat : Delphine Delbart

[cles.boulogne@univ-littoral.fr](mailto:cles.boulogne@univ-littoral.fr)

### **\* CGU CALAIS :**

Responsable : Robin Adams-Mayhew

Secrétariat : Audrey PIGERRE (03.21.46.36.00), bâtiment C, à côté du secrétariat pédagogique.

[accueil.CGUCalais@univ-littoral.fr](mailto:accueil.CGUCalais@univ-littoral.fr)

### **\* CGU DUNKERQUE :**

Responsable : Franck Vindevogel

Secrétariat LEA : Jocelyne Leclercq

[LEA.Dunkerque@univ-littoral.fr](mailto:LEA.Dunkerque@univ-littoral.fr)

### **\* CGU SAINT-OMER :**

Responsable : Séverine Bouteiller

Secrétariat : 03.21.38.87.06, IUT de St Omer/Longuenesse, 1er Etage.

[scolarite-so@univ-littoral.fr](mailto:scolarite-so@univ-littoral.fr)

# **CONTENUS DE FORMATION**

## SEMESTRE 5

**Responsables de filière : Denis THEUNYNCK**

*Les modules UE1.5 et UE2.5 font partie du tronc commun de la 3<sup>ème</sup> année de Licence STAPS*

<b>UE1.5 : Sciences humaines &amp; sociales (5 ECTS, 50 points)</b>			
<b>Sociologie</b>	C. GIBOUT A. PORROVECCHIO	20H CM 10H TD	2,5 ECTS (25 points)
<b>Histoire</b>	C. KEBEDJIS M. PLARD L. MUNOZ	4H CM 4H CM 10H CM	2,5 ECTS (25 points)
<b>UE2.5 : Sciences de la vie (5 ECTS, 50 points)</b>			
<b>Physiologie fondamentale</b>	D. THEUNYNCK	14H CM 10H TD	3 ECTS (30 points)
<b>Anatomie</b>	B. LEE	6H CM 4H TD	1 ECTS (10 points)
<b>Physiologie appliquée</b>	G. ZUNQUIN	8H CM	1 ECTS (10 points)

*Les modules UE3.5 et UE4.5 font partie de l'enseignement spécifique de la 3<sup>ème</sup> année de Licence STAPS*

<b>UE3.5 : Analyse et développement de la performance (10 ECTS, 100 points)</b>
<b>UE4.5 : APS en espace littoral (10 ECTS, 100 points)</b>

**A NOTER : il n'y a pas de 2<sup>ème</sup> session en théories et pratiques des APS**

## SEMESTRE 6

**Responsables de filière : Denis THEUNYNCK**

*Les modules UE1.6, UE2.6 et UE3.6 font partie du tronc commun de la 3<sup>ème</sup> année de Licence STAPS.*

<b>UE1.6 : Formation pré-professionnelle et spé APS (3 ECTS, 30 points)</b>			
<b>FPP</b>	Voir UE4.6		2 ECTS (20 points)
<b>Spé APS</b>	Enseignants EPS	30H TD	1 ECTS (10 points)
<b>UE2.6 : Connaissances scientifiques (4 ECTS, 40 points)</b>			
<b>Analyse du mouvement</b>	A. BOYADJIAN	16H CM	1 ECTS (10 points)
<b>Physiologie appliquée</b>	G. ZUNQUIN	14H CM 6H TD	1 ECTS (10 points)
<b>Psychologie</b>	C. KUEHN P. RULENCE	10HCM + 5H TD 10HCM + 5H TD	1 ECTS (10 points)
<b>Dynamique de groupe</b>	C. KUEHN	15H CM	1 ECTS (10 points)
<b>UE3.6 : Initiation à la recherche (3 ECTS, 30 points)</b>			
<b>Méthodologie de la recherche</b>	Voir liste des enseignants		1 ECTS (10 points)
<b>Informatique</b>	JM PILLIERE	12H TD	1 ECTS (10 points)
<b>Anglais</b>	Marc CAPLIEZ	20H TD	1 ECTS (10 points)

*Les modules UE4.6 et UE5.6 font partie de l'enseignement spécifique de la 3<sup>ème</sup> année de Licence STAPS*

<b>UE4.6 : Analyse et développement de la performance (12 ECTS, 120 points)</b>			
<b>Entraînement &amp; coaching</b>			6 ECTS (60 points)
<b>Outils de développement</b>			6 ECTS (60 points)
<b>UE5.6 : APS en espace littoral (8 ECTS, 80 points)</b>			
<b>APS en espace littoral</b>			5 ECTS (50 points)
<b>FPP spé (stage)</b>			3 ECTS (30 points)

**A NOTER : il n'y a pas de 2<sup>ème</sup> session en théories et pratiques des APS**

## **LA LICENCE 3 STAPS** **TRONC COMMUN**

Lors de la 3<sup>ème</sup> année de la licence STAPS, les étudiants choisissent un parcours particulier :

- Education & motricité
- Activités physiques adaptées et santé
- Management du sport
- Entraînement sportif

Cependant, une partie des cours est commune à toute la promotion (tronc commun). Il s'agit des unités d'enseignement suivantes : UE1.5 ; UE2.5 ; UE1.6 ; UE2.6 et UE3.6.

## SEMESTRE 5 (TC)

- UE1.5 : Sciences humaines et sociales (5 ects, 50 points)

- ✓ **Sociologie (enseignant : Christophe GIBOUT, Alessandro PORROVECCHIO) : 20 h CM + 10 h TD, 25 points, 2.5 ects**

Contenu du cours : Après avoir lié la genèse disciplinaire d'une sociologie du sport et l'avoir articulée avec les transformations du système des sports au fil des XIX<sup>ème</sup> & XX<sup>ème</sup> siècles, l'enseignement s'articule autour d'une lecture paradigmatique des travaux en sociologie et anthropologie des activités physiques, sportives, artistiques et corporelles. Prenant appui sur les travaux de Jean-Michel Berthelot, est proposée une typologie paradigmatique en 6 temps forts. Chacun est présenté dans ses fondements théoriques et dans l'actualité empirique de ses recherches.

Bibliographie :

Ardoino, J. & Brohm, J.-M. (dir.), *Anthropologie du sport, Perspectives critiques*. Paris / Montpellier : Quel Corps / Matrice.

Baillet, G.D., *Les grands thèmes de la sociologie du sport*. Paris : L'Harmattan.

Bréhon J. & Olivier Chovaux (coord.), *Etudes sur l'EPS du second Vingtième Siècle (1945-2005)*, Arras : Artois Presses Université.

Gasparini, W. & Vieille Marchiset, G., *Le sport dans les quartiers : pratiques sociales et politiques publiques*. Paris : PUF.

Holtz, J.-M. (dir.), *Les jeux olympiques et leurs territoires*. Perpignan : PU Perpignan.

Gasparini, W. (dir.), *L'institutionnalisation des pratiques sportives et de loisir*. Paris : Le Manuscrit.

Jacquemain, J. et al., *Epistémologie de la sociologie : paradigmes pour le XXI<sup>ème</sup> siècle*. Paris/Bruxelles : De Boeck.

Javeau, Cl., *Le bricolage du social : Un traité de sociologie*. Paris : PUF.

Le Breton, D., *Passions du risque*. Paris : Métailié.

Le Breton, D., *Les passions ordinaires : Anthropologie des émotions*. Paris : Payot.

Ohl, F. et al., *Sociologie du sport : perspectives internationales et mondialisation*. Paris : PUF.

Robène, L. & Léziard, Y. (dir.), *L'Homme en mouvement : Histoire et anthropologie des techniques sportives*. Paris : Chiron (2 Vol.)

Sirost, O. (dir.), *Le corps extrême dans les sociétés occidentales*. Paris : L'Harmattan.

Tabois, S. (dir.), *"Corps en société"*. Poitiers : ICoTEM/MSHS.

Vassort, P., *Epistémologie : Le cas de la sociologie du sport*. Paris : L'Harmattan (2. Vol.)

Modalités du contrôle des connaissances en session 1 :

Contrôle continu, fiche de lecture et contrôle terminal (épreuve de 3h00)

Modalités du contrôle des connaissances en session 2 :

Contrôle terminal (épreuve de 3h00)

- ✓ **Histoire (enseignants : Laurence MUNOZ / Christelle KEBEDJIS / Maxime PLARD) : 18 h CM, 25 points, 2.5 ects**

Pré-requis : cours antérieurs

Compétences visées : saisir la spécificité des pratiques corporelles au regard de leur implantation dans un contexte politique, culturel, social, économique.

Contenu : histoire du corps et histoire des sports. Approche anthropologique et historique des pratiques. Le corps féminin ou la prédominance gynécologique ; le corps proche de l'état de nature ; le corps quantifié ou la mesure à tout prix ; le corps redressé, de l'édification physique à l'édification morale ; le corps pulsionnel ou la libération des corps.

Transformation des représentations du corps par les pratiques de loisirs et de santé depuis la fin du XIXe siècle

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Lectures appropriées

Bibliographie succincte :

Georges Vigarello, Le corps redressé, Editions Delarge, 1978

Anthropologie des techniques du corps, AFRAPS, 1993, p.49

Histoire de la santé, André Rauch, PUF 1995

La sociologie du corps, David Le Breton, PUF 1992

Vacances et pratiques corporelles, André Rauch, PUF 1988

Modalités d'examens

1<sup>ère</sup> session : Devoir sur table 3 heures

2<sup>ème</sup> session : Devoir sur table 3 heures

• **UE2.5 : Sciences de la vie (5 ects, 50 points)**

- ✓ **Physiologie fondamentale (enseignant : Denis THEUNYNCK) : 14 h CM + 10 h TD, 30 points, 3 ects**

Contenu du cours : non renseigné

Modalités d'examens

1<sup>ère</sup> session : CC au cours des TD + CT écrit : 1h ou 2h

2<sup>ème</sup> session : CT écrit 1h ou 2h

- ✓ **Anatomie (enseignant : Bernard LEE) : 6h CM + 4 h TD, 10 points, 1 ects**

Contenu du cours : non renseigné

Modalités d'examens

1<sup>ère</sup> session : CT écrit : 1h

2<sup>ème</sup> session : CT écrit 1h

- ✓ **Physiologie appliquée (enseignant : Gautier ZUNQUIN) : 8 h CM, 10 points, 1 ects**

Charge globale du travail étudiant : 12 h hors cours

INTITULE DU COURS : Boucles neuro-endocrino, thermorégulation et exercice

Nom de l'enseignant responsable : Denis THEUNYNCK

Nom(s) du(des) intervenant(s) : Gautier ZUNQUIN

Nombre d'heures : 8h CM

**Pré-requis** : Cours d'anatomie et de physiologie fondamentale (aspect cellulaires)

**Compétences visées** : Comprendre les mécanismes d'ostéosynthèse

**Contenu** :

Anatomie et physiologie de l'os

Activité ostéoclastique et ostéoblastique

Contraintes biomécaniques sur le squelette et adaptation à l'exercice

**Travail de l'étudiant hors présentiel** : Reprendre les cours physiologie fondamentale de L1 , L2 et anatomie (L2)

**Bibliographie succincte** :

T. Thomas , A. Martin, M.-H. Lafage-Proust "Physiologie du tissu osseux »

Daniel Courteix « Effet de l'activité physique sur le remodelage osseux chez des jeunes garçons »

Paul Richard Wheeler, Barbara Young, John W. Heath "Histologie fonctionnelle"

**Modalités d'examens**

**1<sup>ère</sup> session** : CT 2 h, 5 questions sur tout le programme

**2<sup>ème</sup> session** : CT 2h, 5 questions sur tout le programme



## SEMESTRE 6 (TC)

- **UE1.6 : Formation pré-pro et spe APS (3 ects, 30 points)**

- ✓ **FPP (voir UE4.6 ou UE5.6) : 20 points, 2 ects**

- ✓ **Spé APS : 30 h TD, 10 points, 1 ects**

Intervenants : multiples (liés aux différentes pratiques)

Contenu : pratique et analyse de la performance, de l'entraînement et de l'enseignement (aspects techniques, réglementaires, énergétiques, affectifs).

Evaluation : Performance officielle en compétition reconnue (Fédéral, FFSU) (les aspects théoriques étant évalués en sus pour le parcours « Education & Motricité »)

- **UE2.6 : Connaissances scientifiques (4 ects, 40 points)**

- ✓ **Analyse du mouvement (enseignant : Alain BOYADJIAN) : 16 h CM, 10 points, 1 ects**

**Compétences visées** : Savoir comparer les différents courants de la psychologie expérimentale, autrement dit de la psychophysio. En biomécanique, réinvestir les différents contenus de L1 et L2 dans la notion de rendement qui présuppose l'efficacité du contrôle moteur.

**Contenu** : En psychophysio : Les modèles descriptifs cognitifs abordés durant les deux premières années sont complétés par l'étude du contrôle moteur vu par l'approche écologique qui se divise en trois courants : la perception directe (Gibson), l'approche cinétique (Warren) et l'approche dynamique des patrons (Turvey, Bernstein). L'approche écologique est en rupture épistémologique avec les modèles cognitifs. Les questions soulevées durant le cours sont : Pourquoi un modèle alternatif ? Quel est donc le rôle de la cognition dans le contrôle du mouvement ? Qu'est-ce qu'un système biologique intelligent ? Quel lien avec le développement de l'intelligence artificielle. Pour finir quels sont les apports des différents modèles pour l'intervenant en APS qui doit construire des contenus d'enseignement ?

**Biomécanique** : Au regard du contenu de la psychologie du contrôle moteur, comment comprendre en biomécanique la notion de rendement ? Comment le mouvement s'organise-t-il pour produire la puissance la plus élevée pour la consommation d'énergie la plus faible ? Modèles expérimentaux et expériences de terrain en courses et lancers sont présentés.

**Travail de l'étudiant hors présentiel** : Lecture de tout document afférent au contrôle moteur

**Bibliographie succincte** : plaquette, apprentissage et contrôle moteur (Schmidt) Vigot, ed.  
Les coordinations perceptivo-motrices, Temprado & Montagne, Armand Colin.  
Etude biomécanique de la course, Junqua et al.  
Biomécanique du mouvement et APS, Blanchi,

**Modalités d'examens**

**1<sup>ère</sup> session** : CT devoir sur table de 1h à 1 h30

**2<sup>ème</sup> session** : CT devoir sur table de 1h à 1 h30

- ✓ **Physiologie appliquée (enseignants : Gautier ZUNQUIN) : 14 h CM**

**+ 6 h TD, 10 points, 1 ects**

Charge globale du travail étudiant : 40 h hors cours

**INTITULE DU COURS** : Boucles neuro-endocrino, thermorégulation et exercice

**Nom de l'enseignant responsable** : THEUNYNCK Denis

**Nom(s) du(des) intervenant(s)** : Gautier ZUNQUIN

<b>Nombre d'heures :</b>	6h TD	14 h CM
--------------------------	-------	---------

**Pré-requis :** Cours de physiologie fondamentale L3 ; TD L2

**Compétences visées :** Comprendre les mécanismes de thermorégulation au cours de l'exercice et les modifications endocriniennes induites par l'exercice

**Contenu :**  
 Rappel du contenu de Licence 2 : rein et hydro électrolytique  
 Physiologie rénale au repos et au cours de l'exercice  
 Anatomie et physiologie du système endocrinien et ses adaptations à l'exercice

**Travail de l'étudiant hors présentiel :** Reprendre les cours physiologie fondamentale de L1 , L2 et L3  
 Les TD sont effectués après les premiers CM, l'investissement de l'étudiant au CM est primordial

**Bibliographie succincte :**  
 William D. McArdle, Frank I. Katch, Victor L. Katch "Nutrition et performances sportives"  
 Nathalie Boisseau « Nutrition et bioénergétique du sportif: bases fondamentales »  
 Simon Idelman et Jean Verdeti «Endocrinologie et communications cellulaires »  
 Simon Idelman « Endocrinologie - Fondements Physiologiques »

**Modalités d'examens**  
**1<sup>ère</sup> session :** CT 2 h, 5 questions sur tout le programme  
**2<sup>ème</sup> session :** CT 2 h, 5 questions sur tout le programme

✓ **Psychologie (enseignants : P. RULENCE, Carl KUEHN) : 20 h CM + 10 h TD, 10 points, 1 ects**

*Programme Patricia RULENCE :*

- *Cours Magistraux :* Motivation, Intérêts, Valeurs.

*Modalités d'examen :* contrôle continu ou dossier (sessions 1 & 2)

- *Travaux Dirigés :* Actualité de la recherche en psychologie du sport. Confrontation aux concepts clés de la psychologie qui viendront étayer les pratiques liées à l'éducation physique et sportive sur un mode scientifique et méthodologie de la recherche.

*Modalités d'examen :* contrôle continu ou dossier (sessions 1 & 2)

*Programme Carl KUEHN :*

**Compétences visées :**  
 Connaissance du paradigme behaviorisme.  
 Connaissances critiques des théories psychologiques du développement de soi et du coaching.

**Contenu :**  
 Paradigmes classiques du conditionnement et de l'apprentissage.  
 Théories humanistes du développement de soi : des besoins fondamentaux à la motivation de compétences. Concepts d'estime de soi, de lieu de contrôle, de motivations.  
 Sport et études : du dressage à l'épanouissement personnel.

**Travail de l'étudiant hors présentiel :**  
 préparation de dossier

**Bibliographie succincte :**  
 Missoum G. Thomas R. : Psychologie à l'usage des STAPS. Vigot.

Rogers C. : le développement de la personne. Dunod.

**Modalités d'examens**

**1<sup>ère</sup> session** : CC dossier écrit

**2<sup>ème</sup> session** : CC dossier écrit

✓ **Dynamique de groupe (enseignant : Carl KUEHN) : 15 h CM, 10 points, 1 ect**

**Compétences visées :**

Connaissance des interactions psychosociales au sein d'un groupe restreint.

**Contenu :**

Epistémologie de la notion de groupe. Typologie des groupes, illustrations en sport.

Interactions verbales dans le groupe restreint et cartographie des relations interindividuelles. Phénoménologie du groupe. Conformisme et dissidence. Autorité et formes de pouvoir. Perspective psychanalytique : naissance, vie et mort du groupe.

**Travail de l'étudiant hors présentiel :**

constitution de dossier

**Bibliographie succincte :**

Freud S. : *Totem et tabou*, Payot, Paris, 1913

Maisonneuve J. : La dynamique des groupes , *que sais-je ?*, N°1306

**Modalités d'examens**

**1<sup>ère</sup> session** : CC : dossier écrit

**2<sup>ème</sup> session** : CC : dossier écrit

• **UE3.6 : Initiation à la recherche (3 ect, 30 points)**

✓ **Méthodologie de la recherche (coordonnateurs : Denis THEUNYNCK pour les sciences de la vie ; Laurence MUNOZ pour les sciences humaines & sociales) : 10 points, 1 ect**

Objectif : Sensibiliser les étudiants à une démarche scientifique dans un domaine se rattachant au STAPS.

Contenu : Le module d'initiation à la recherche en L3 se déroule durant l'année, l'évaluation a lieu au second semestre et se décompose comme suit :

6h CM « Méthodologie Générale de la recherche » avec les deux approches (sciences de la vie et Sciences humaines et Sociales).

Un travail sous la direction d'un enseignant chercheur du laboratoire du département, Docteur (ou doctorant en collaboration avec un PhD). Ce travail comprendra de la recherche et de l'analyse bibliographique, associé à de la collecte et de l'analyse de données. Il s'inscrira dans un champ défini en début d'année par les membres du laboratoire et qui sera présenté en CM au premier semestre.

Evaluation : Production d'un dossier (mémoire de 10 pages (TNR 10, simple interligne) avec bibliographie (au moins 10 références) avec soutenance (présentation d'un Powerpoint)

Modalités de mise en œuvre :

Contacteur un enseignant tuteur à l'issue des CM

Inscription auprès de l'enseignant référent par le biais d'une fiche individuelle ou par la plate-forme SAKAI : les modalités seront définies au cours de l'année.

*Attention : chaque enseignant référent ne peut suivre qu'un nombre défini d'étudiants.*

S'organiser avec l'enseignant « tuteur » pour la réalisation et le suivi du travail

L'évaluation devra se dérouler avant le date précisée chaque année pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> session.

Evaluation session 2 : synthèse d'articles scientifiques donnés par les enseignants coordonnateurs (y compris articles en anglais)

✓ **Informatique (enseignant : Jean – Marc PILLIERE) : 12 h TD, 10 points, 1 ect**

**Compétences numériques**

*Programme L3 ES, APA, EM :*

Objectif final : Créer un site Internet

Objectifs intermédiaires :

- Ouvrir un compte chez un hébergeur.
- Créer des pages WEB
- Héberger les pages
- Contribuer à un site dynamique ( <http://staps.ulco.free.fr>)

Modalité de l'examen :

- Chaque candidat présente son site au jury et vérifie le bon respect du cahier des charges fournis pendant les cours
- Le candidat devra pouvoir expliquer le contenu de toutes ses pages
- Une manipulation sur un logiciel pourra être demandé lors de l'examen

*Programme L3 MS :*

Objectif final : Créer une affiche

Objectifs intermédiaires :

- Réaliser des dessins à partir de formes de base (Images vectorielles)
- A partir de photographies créer des montages
- Assemblage d'objets images de différents types sur un document
- Contribuer à un site dynamique Publication d'une affiche ( <http://staps.ulco.free.fr>)

Modalité de l'examen :

- Chaque candidat présente une affiche qu'il a réalisée au jury et vérifie le bon respect du cahier des charges fournis pendant les cours
- Le candidat devra pouvoir expliquer les techniques graphiques utilisées
- Une manipulation sur un logiciel pourra être demandée lors de l'examen

✓ **Anglais (enseignant : Marc CAPLIEZ) : 20 h TD, 10 points, 1 ect**

**Pré-requis** : niveau A2 du Cadre Européen des Langues en anglais. L'étudiant peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité, par exemple : informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail, et peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Il peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

**Compétences visées** : niveau B1. L'étudiant devra pouvoir comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Il pourra produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt, à savoir le sport, l'éducation physique et son enseignement. Dans ce contexte, il pourra raconter un événement, une expérience, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

**Contenu** : Exploitation de textes et de documents divers en rapport direct avec l'éducation et la motricité. Aide à la rédaction. Entraînement par groupe de 2 ou 3 à la conversation et au débat par des jeux de rôle. Exercices de révision grammaticale et lexicale.

**Travail de l'étudiant hors présentiel :**

Recherche de vocabulaire, rédaction.

Lecture de magazines ou de journaux en langue anglaise

**Bibliographie / webographie succinctes :**

*English Grammar in Use*, Raymond Murphy, Cambridge University Press

<http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/>

<http://www.mrgym.com>

<http://www.pecentral.org/climate/disciplinelinks.html>

**Modalités d'examens**

**1<sup>ère</sup> session :**

Contrôle continu : notation de travaux écrits et / ou oraux

Examen terminal : préparer une séquence de cours à partir de documents pour un public donné.

**2<sup>ème</sup> session :**

Devoir écrit (compréhension de texte, expression écrite)

## Entraînement sportif La formation spécifique

### **Cadre théorique :**

**Le coordinateur est** Denis Theunynck. Il est l'interlocuteur et le référent des étudiants et des enseignants pour tous les problèmes d'organisation, de diffusion d'information. Il peut être relayé par le secrétariat STAPS de Calais, il est joignable par courriel ([denis.theunynck@univ-littoral.fr](mailto:denis.theunynck@univ-littoral.fr)) ou GSM (0680627707).

**Site :** Les cours théoriques (CM du tronc commun) ont lieu à Calais, les stages et travaux pratiques dans l'ensemble des sites d'accueil (Dunkerque, Calais, Boulogne, St Omer) en fonction des moyens matériels requis et notamment au laboratoire R.E.L.A.C.S implanté dans le gymnase STAPS de Dunkerque et des moyens disponibles dans les centres hospitaliers de la Côte d'Opale.

Les TP de voile ont lieu au Centre Régional de Voile de Dunkerque. Chaque fois que cela est possible, les enseignants intervenants s'engagent à déposer leur cours sur le site internet du laboratoire R.E.L.A.C.S et de l'UVSS.

Le Mardi après-midi est systématiquement consacré aux cours de spécialité et en particulier aux Travaux Pratiques à Dunkerque, le mercredi après midi est réservé si possible aux pratiques de club, le jeudi après midi à la FNSU qui est obligatoire dans la spécialité de référence de l'étudiant.

**Objectif :** La licence STAPS propose 4 mentions différentes organisées en fonction d'un milieu d'intervention spécifique et en relation avec des perspectives professionnelles diverses.

La mention « Entraînement Sportif » s'inscrit dans ce cadre : elle s'adresse tout particulièrement aux étudiants possédant une haute qualification dans un domaine d'une « pratique sportive de référence ou spécialité » et qui sera leur support de stage. Ils peuvent posséder une compétence sportive secondaire qui sera une option.

La filière L3ES accueille les étudiants désirant s'orienter vers des professions dont le cœur de métier est à dominante sportive (Entraîneur et préparateurs physiques, compétiteurs, encadrants fédéraux et des collectivités territoriales et corps d'état, etc.).

Elle se veut de plus spécifiquement littorale en attribuant un regard particulier aux disciplines développées en espace littoral (sports de glisse liés à la mer et au vent, aviron, natation...).

### **Contenu de la formation**

#### **Principes généraux :**

A l'entrée en L3, la filière s'adresse à des étudiants qui possèdent déjà un bon, voire un excellent niveau, dans une pratique sportive qui est leur spécialité (si possible depuis la L1) et sont obligatoirement déjà impliqués dans un encadrement en club.

Ce club doit pouvoir être l'un de leurs terrains de stage, le niveau de compétition et d'encadrement de l'étudiant sera évalué durant les 15 premiers jours du premier semestre ; une insuffisance pourra conduire à une proposition de réorientation de l'étudiant vers une filière plus adaptée à ses possibilités.

Une fiche navette est rédigée et actée conjointement par le tuteur et l'étudiant, elle est remise au responsable de la filière **au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2013.**

***Attention ; pour des raisons pédagogiques, d'organisation ou de mutualisation, des cours évalués en semestre 6 peuvent débiter au semestre 5***

## Le spécifique ES

Il comporte 250 heures de cours sous forme de TP et Td par an et 145 heures au moins de stages pratique par semestre comportant un encadrement dans le cadre du STAPS (dans la spécialité de l'étudiant et en licence STAPS ou SUAPS) et en club (Club de spécialité de l'étudiant, voir supra), ainsi que des séminaires ou colloques. La présence à l'ensemble est obligatoire, des dérogations et rattrapages seront étudiés au cas par cas pour les étudiants sportifs de haut niveau et en cas de problèmes de santé uniquement.

Les cours théoriques comprenant plusieurs modules sont répartis sur les deux semestres. Au début de chaque module, l'enseignant précisera le mode d'évaluation qu'il a retenu (dossier final, devoir(s) sur table, devoir terminal, etc...., le contrôle continu étant la règle). Il laissera, chaque fois que cela est possible, son support de cours sur le site Internet utilisé par le staps (<http://visio.univ-littoral.fr> et <http://podcast.univ-littoral.fr> ).

Dans la mesure du possible, après le rendu de la dernière note, l'enseignant proposera une séance de correction ou, en cours de formation, des QCM ou devoirs d'autoévaluation. Une enquête de suivi qualité de cours sera également réalisée comme le prévoit la législation.

Les stages en club sont suivis par un des encadrants (tuteur) de la filière en fonction de la spécialité pratiquée (voir liste ci après), chaque étudiant doit avoir rencontré son tuteur avant le 25 septembre et obtenu l'accord de celui-ci sur son projet d'encadrement et de pratiques personnelles en club. Cet accord est formalisé dans une fiche de suivi de stage qui sera remise signée de l'ensemble des parties avant le 1er octobre au responsable de la filière.

Lors de la rédaction de cette fiche, une liste d'objectifs à atteindre sera remise à l'étudiant par le tuteur, elle sera complétée durant l'année lors des rencontres entre l'étudiant et son tuteur. Le contenu du stage fera l'objet par l'étudiant d'une analyse qui doit correspondre à des critères méthodologiques minima (physiologie, biomécanique, planification de l'entraînement, aspects socio économiques du club) qui seront synthétisés dans un rapport dont la forme finale (support écrit, présentation orale, devoir sur table, etc.) est indiquée en début d'année par le tuteur.

Le travail de recherche (cf. module d'initiation à la recherche en licence) sera, chaque fois que la thématique annuelle retenue pour le mémoire le permettra, en corrélation avec les contenus de la filière, il sera dans tous les cas présenté en anglais.

## Contrôle des connaissances

### UE Théorie et pratique des APS en espace littoral.

**1. Le niveau de pratique** est évalué à la fois sur un niveau de pratique personnelle et de connaissances du contenu théorique de la spécialité. Le niveau qui doit être atteint à l'issue de L3ES est celui demandé pour l'obtention du BE1, ou de DE de la spécialité, ou de tout diplôme reconnu équivalent (ex : AMV+ entraîneur en voile), c'est ce contenu de formation et sa grille en vigueur dans la spécialité qui sont la référence opposable.

Le stage d'observation sera compris entre 4 semaines (minimum) et 8 semaines d'observation au 1er semestre, il sera de 4 semaines (minimum) et 8 semaines d'intervention au second semestre, la durée totale effectuée ne pouvant être inférieure à 145 heures et sa durée souhaitable est de 200 heures par semestre.

- Au premier semestre, l'objectif à atteindre est de 60% du niveau requis des connaissances théoriques; il est de 100% au 2eme semestre.
- Ce niveau de pratique correspond à 50% de la note de pratique, les 50% restant seront attribués en fonction des résultats en compétition en club au premier semestre ; au 2eme semestre 20% pour les compétitions en club et 30% pour les points de bonus FNSU.
- La pratique voile et sport de pleine nature sera évaluée au premier semestre à l'issue d'une semaine banalisée, au deuxième semestre au cours d'une semaine banalisée et d'un événementiel qui sera la CCEDHEC (avril 2014) et qui servira également de support pour les cours d'entraînement, de communication et de coaching du second semestre.

Le regroupement de l'ensemble de ces éléments donne lieu à une note de pratique par semestre

### 2. L'encadrement :

- au premier semestre, l'étudiant rendra un rapport de synthèse portant sur ses pratiques d'encadrement et reposant sur une analyse physiologique, biomécanique, psychologique, didactique et sociologique.

- au deuxième semestre, l'étudiant réalisera l'analyse complète d'une ou plusieurs séances, de son choix ou définie par le tuteur. Cette séance se placera obligatoirement dans le cadre d'un entraînement à visée compétitive et exclura les pratiques de découverte et, ou, de loisir hors compétition. La séance sera suivie par le tuteur ou entièrement enregistrée (vidéo) par l'étudiant. Cette analyse sera soutenue oralement accompagnée éventuellement d'un document projetable (\*.ppt) et obligatoirement du dépôt d'un support écrit. Il remettra également un rapport de synthèse, qui reprendra, complétera et poursuivra le rapport fourni au 1er semestre. Cette soutenance sera suivie d'un entretien avec le tuteur qui indiquera à l'étudiant la note qu'il lui donne et la transmettra par écrit au responsable de la filière.

Le regroupement de l'ensemble de ces éléments donne lieu à une note d'encadrement par semestre. La procédure d'évaluation en deuxième session en juin est la même que celle du 2eme semestre.

### **UE Analyse et développement de la performance :**

Un certain nombre de cours peuvent être partiellement ou totalement communs avec ceux des autres mentions

Les cours sont répartis sur l'ensemble de l'année, l'évaluation est de type contrôle continu, chaque enseignant précisant son mode d'évaluation en début de cours (mémoire, travail sur table, compétition etc.). Les différents travaux demandés pouvant être coefficientés.

En cas d'échec en première session, un examen unique écrit de rattrapage de deux heures est prévu. Certains cours du 2eme semestre peuvent, pour des raisons pédagogiques ou de regroupement des étudiants, avoir lieu au premier semestre. La note attribuée comptera pour le second semestre.



## SEMESTRE 5

### Programme des cours spécifiques ES et ventilation des points.

- **UE 3.5 Analyse et développement de la performance (100 points, 10 ects)**

*Ces cours ont lieu au 1er semestre; les cours nécessitant l'usage d'un matériel spécifique (Vo<sup>2</sup>max etc.) auront lieu dans les locaux du laboratoire R.E.L.A.C.S à Dunkerque.*

*L'évaluation est en contrôle continu, le nombre de points est au prorata du volume horaire.*

- **Méthodologie générale d'analyse de la performance et problématisation des pratiques (6h td)**

Intervenant : Gautier ZUNQUIN

Physiologie générale de l'exercice, adaptation cardio respiratoire, principes physiques des mesures et présentation des outils.

- **Outils d'analyse biomécanique (14h TD)**

Intervenant : Nicolas DECOUFOUR (16h)

#### **Initiation à l'isocinétisme**

Rappels : forces, isométrie, dynamique, concentrique, excentrique, longueur, tension, vitesse, mouvement.

Modèles isométrique et dynamique, mesures, dynamomètres.

Technique isocinétique : historique.

Technique isocinétique : principes.

Technique isocinétique : dispositifs.

Technique isocinétique : études qualitatives et quantitatives.

Des modèles à l'adaptation :

Intérêts, avenir, limites, transposition des modèles, création d'outils

- **Outils de méthodes de mesures et de suivi de la performance / Evaluation énergétique du sportif de haut niveau (14h td)**

Intervenant : Gautier ZUNQUIN, labo de Vo<sup>2</sup> de Dunkerque

Evaluation filière anaérobie alactique : rappels capacité et puissance, Sargent test, Margaria test, Tapis de Bosco, Force-freinage-vitesse test, tests de terrain...

Evaluation filière anaérobie lactique : rappels capacité et puissance, Wingate test, De Bruyn test..., tests de terrain...

Evaluation filière aérobie : Définition V02Max, mesures indirectes, mesures directes, interprétation des évaluations au laboratoire, paramètres ventilatoires, paramètres métaboliques, paramètres cardiaques, zone transitionnelle, seuil aérobie, seuil anaérobie, applications sur le terrain des données de laboratoire, tests de terrain (Cooper, Léger-Boucher, Conconi, Vameval...)...

*NB : les séances Universanté Nutrisport serviront de tp évalués de réalisation des tests de terrain*

- **Approches psychologiques de la performance et préparation mentale (1) (12h td)**

Intervenant : Patricia Rulence

- compétition/coopération

- performance, habiletés et motivation

- performance optimale - excellence

- la pratique délibérée

- jugement et décision tactique

- performance et déviance

- haut niveau de pratique et reconversion

- **Approches psychologiques de la performance et préparation mentale (2)**

Intervenant : Sylvain BAERT (Séminaire préparation mentale)

Cours 1 (4h) : Introduction à la PM, Activation, stress, anxiété et performance, les techniques de gestion du stress (méthodes cognitives, comportementales, etc), et la respiration.

- Cours 2 (4h) : Techniques de gestion du stress : relaxation, mindfulness (théorie + pratique)

- Cours 3 (4h) : Imagerie mentale et sophrologie du sport dans le cadre de la gestion du stress (théorie + pratique)

- Cours 4 (3h) : la personnalité, les facteurs psychologiques de la personnalité, l'état de flow, stratégies de présentation de soi. / Accompagnement psychologique du sportif

- **Sommeil & performance (3h TD)**

Intervenant : Rémy HURDIEL

Privation de sommeil, conditions extrêmes, jet lag et performance

➤ **Bioénergétique et nutrition / Bases de la bioénergétique (18h td)**

Intervenant : Gautier ZUNQUIN

Bioénergétique, nutrition et compétition

➤ **Plans d'entraînement et développement de la puissance (18h td)**

Intervenant : Eric WATRIN

Apports théoriques sur la force. Construction de filtres de lecture.

Mise en oeuvre de séances et de plans d'entraînements spécifiques (conséquences pratiques biomécaniques et physiologiques).

Evaluation continue sur remise de dossiers de suivi de la spécialité.

➤ **Introduction au transfert de la physiologie dans les plans d'entraînement (8h td)**

Intervenant : Gautier ZUNQUIN

• **UE 45 Théorie et pratique des APS en espace littoral (100 points, 10 ects)**

Intervenants : D. THEUNYNCK, R. HURDIEL, G. ZUNQUIN

Note de pratique **50%**

Note d'encadrement **30%**

Une pratique de glisse en espace mer et vent ; semaine banalisée

Evaluation dans le cadre des APS (20H TP, stage APPN en septembre 2013) **20%**

## SEMESTRE 6

### Programme des cours spécifiques ES et ventilation des points.

- **UE4.6 Analyse & développement de la performance (120 points, 12 ects)**

*Ces cours ont lieu au 2eme semestre; l'évaluation est en contrôle continu*

- **Histoire; genèse et évolution de la professionnalisation du monde sportif (10h td)**

Intervenant : Laurence MUNOZ

*Cours commun avec la Licence Management du Sport*

Le cours permet de comprendre les voies de professionnalisation du sport et leur évolution dans la société du XXe siècle. Le sport est perçu comme une phénomène social en lien avec les mutations culturelles, économiques et politiques

- **Plans d'entraînement**

- en sports collectifs: Richard ELLENA (13h td)
- en sports individuels : Fabien SUDRES (13h td)

- **Préparation mentale, Coaching (12h td)**

Intervenant : Denis THEUNYNCK

Coaching. Construction et gestion d'une équipe, coordination dans l'objectif d'une compétition ;

Ces cours débiteront au S5 et seront notés en S6.

- **Synthèse sur la construction et le suivi des plans d'entraînement (14h td)**

Intervenant : Denis THEUNYNCK

Ces cours débiteront au 1er semestre et sont notés en S2.

- **Aspects institutionnels et réglementaires (12h td)**

Intervenants : Denis THEUNYNCK et XX DRJSC Lille

Aspects institutionnels & juridiques du Sport en France et en Europe

- **Techniques et outils de communication (8h td)**

Intervenants : Denis THEUNYNCK, et conférenciers extérieurs

Ces cours débiteront au S5 et seront notés en S6.

- **Analyse socio économique de l'événement sportif (9h TD)**

Intervenant : Nathalie BETOURNE

Gestion de biens publics : cours commun avec les L3 management du sport

Ces cours débiteront au S5 et seront notés en S6.

- **UE 5S6 Théorie et pratique des APS en espace littoral (80 points, 8 ects)**

Note de pratique **40%**

Note d'encadrement **40%**

Une pratique de glisse en espace mer et vent et un événementiel , évaluation dans le cadre de coaching et entraînement (10H TD de préparation) **20%**

## **Ajout au diplôme :**

*La participation a ces modules, sous certaines réserves, constitue un ajout au diplôme donnant accès à des prérogatives définies par les fédérations et permettant d'obtenir une carte professionnelle dans la discipline.*

*Ils sont réservés aux spécialistes de la discipline ; l'étudiant doit avoir été « spé natation » ou « spé voile » depuis la L1.*

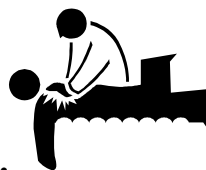
*1. Natation ; sécurité aquatique (décret du 15 mars 2010 ; journal officiel du 12 mai 2010, lettre de Mr HETZEL du 25 mai 2010). Cette formation reconnaît une « équivalence MNS » permettant la surveillance des activités aquatiques.*

∪ Pour s'inscrire à ce module, l'étudiant doit obligatoirement être inscrit en L3 ES et satisfaire à un examen de pré requis (organisé en début d'année par G.Vanlerberghe).

*2. Un ajout au diplôme « Voile » est destiné aux spécialistes voile (voir avec D.Theunynck et R Hurdiel)*

*Ces ajouts au diplôme sont consultables auprès des responsables.*

# **INFORMATIONS PRATIQUES**



**S.M.P.P.S.**

**Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé**

- Soins d'urgence (malaises, blessures, accidents...)
- Souci ponctuel, service d'écoute
- Visites médicales gratuites et contrôle de vaccination par les médecins sur rendez-vous
- Prise de rendez-vous avec le psychologue
- Suivi médical (avec aménagements de la vie universitaire ; 1/3 temps thérapeutique...)
- Sensibilisation aux thèmes de la santé publique qui touchent souvent les étudiants : sécurité routière, alcoolisme, suicide, contraception, stress, équilibre alimentaire...

**Coordonnées des infirmières – assistantes sociales et psychologue :**

Mme DELACRE (pour Boulogne et Calais). Tél. : 03.21.30.40.40. (Bl/Mer) 03.21.46.36.00. (Calais)

Mme VANDEZANDE (pour Dunkerque et Saint-Omer). Tél. : 03.28.23.71.61.

Olivia BRUNET, Assistante Sociale sur les sites Boulogne, Calais, Saint Omer au 03.21.30.40.40.

Delphine LEMAIRE, Assistante Sociale sur le site de Dunkerque au 03.28.23.73.15.



**S.U.A.I.O.I.P.**

**Service Universitaire d'Accueil Information Orientation et Insertion Professionnelle**

Ce service regroupe le bureau d'information, Orientation, le bureau d'insertion professionnelle et le bureau des stages.

- Réorientation au sein et hors Université
- Information sur les formations et métiers
- LE TUTORAT - une aide au travail personnel, documentaire et un appui aux techniques d'auto-évaluation et d'auto-formation (les révisions, aide à la rédaction, utilisation de la bibliothèque, internet, prise de notes...)
- Insertion professionnelle

**Personne à contacter :**

A Boulogne : Mme GERARD - Maison de l'Etudiant – Tél. : 03.21.30.40.44.

A Calais : Mme RAWSKI - Bâtiment de la BU – Tél. : 03.21.46.36.13.

A Dunkerque : Mme BAUJARD – Maison de l'Etudiant - Tél. : 03.28.23.75.50.

Services Centraux – Dunkerque : Secrétariat - Accueil : Mme CARELLE- Tél. : 03.28.23.73.03.



## SERVICE SCOLARITE ET BUREAU DE LA VIE ETUDIANTE

- Inscription administrative tardive, réimpression de carte d'étudiant...
- Gestion des dossiers de bourses et FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes). Celle-ci permet une aide sociale aux étudiants en difficulté et permet également le soutien de projets étudiants (association culturelle, de solidarité, événement sportif...)
- Transferts Arrivées/Départs de l'ULCO
- Animation de la vie étudiante
- Gestion des emplois étudiants
- Prise de rendez-vous avec les assistantes sociales :

Pour Boulogne, Calais et Saint-Omer – Tél. : 03.21.30.40.40.

Pour Dunkerque – Tél. : 03.28.23.73.15.

**Contact** : Service de la scolarité à Dunkerque : 03.28.23.73.15. Bureau de la vie étudiante : 03.28.23.73.76.



## BUREAU DES STAGES

Il gère les conventions de stage des étudiants de l'ULCO et les renseigne sur la réglementation relative aux stages. Il assure également la diffusion des offres émanant des entreprises et propose aux étudiants qui le désirent les offres de ministères. Il peut aider l'étudiant dans sa recherche de stage en lui proposant notamment des pistes de recherche.

**Contact** : A Dunkerque : Gestionnaire : Mme DELAPLANQUE - Tél. : 03.28.23.73.32. e-mail : [stages@univ-littoral.fr](mailto:stages@univ-littoral.fr)



## RELATIONS INTERNATIONALES

Les études supérieures, tant par leur contenu que par leur mode d'évaluation, s'inscrivent dans une logique européenne. Les diplômes français sont valables dans toute l'U.E., un emploi peut, une fois franchie la barrière linguistique, être occupé dans toute l'union. Cependant, des différences entre les formations persistent. Certaines, comme la langue ou la distance, peuvent être perçues comme handicapantes. D'autre, comme la découverte d'une culture, d'une approche professionnelle, d'une façon de vivre, sont très enrichissantes.

C'est pourquoi les Universités développent de plus en plus des échanges d'étudiants et d'enseignants. Des stages à l'étranger sont obligatoires dans nombre de cursus commerciaux, fortement encouragés dans les grandes écoles. Dans notre discipline STAPS, elles sont une chance unique d'ouverture permettant de mieux appréhender, à travers l'expérience d'autre pays, ce que seront l'enseignement et la pratique sportive dans les années à venir.

Ces échanges d'étudiants sont possibles à partir de L2. Des partenariats existent actuellement en STAPS avec l'Espagne et le Canada, d'autres sont à développer.

Quand les échanges se font à l'intérieur de l'Europe, ils sont d'un semestre ; il n'y a pas de droits d'inscription dans l'Université d'accueil. L'étudiant français y bénéficie des mêmes droits et avantages que ses collègues, subit un contrôle des connaissances validé par des ECTS. C'est le responsable Relation Internationales de l'Université qui aide l'étudiant à la préparation administrative de son séjour, le correspondant RI du département STAPS (D.THEUNYNCK, courriel : denis.theunynck-septentrion@wanadoo.fr) gère les problèmes de validation ou d'examens liés à cet échange.

Un certain nombre de bourses peuvent être obtenues auprès des collectivités (Bourse de mobilité pour les étudiants boursiers, Bourse Erasmus), bourse complémentaire du Conseil Général) pour couvrir le surcoût engendré par ce déplacement à l'étranger.

Des échanges peuvent également, sous certaines conditions, et avec parfois plus de difficultés financières, être réalisés en dehors de l'Europe. Des bourses et conditions spécifiques (ex : ambassade du Canada) existent alors. Dans tous les cas, un échange se prépare dès le mois de janvier qui précède la rentrée universitaire de septembre suivant... Ainsi, pour un séjour à l'étranger en septembre 2011, les dossiers devront être préparés en janvier/février 2011.

Correspondant du Département : M. Denis THEUNYNCK. 03.21.46.36.44/45

**Bureau des Relations Internationales :**

A **Boulogne** : Mme DELCOUR - tél. 03.21.30.40.60.

A **Calais** : Mme CHIQUI - bât. Poincaré - tél. 03.21.46.55.50. (lundi)

A **Dunkerque** : Mme CHIQUI - Centre Lamartine : tél.03.28.23.72.27. (mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Aux **Services Centraux** : 1, place de l'Yser – BP 1022 – 59375 Dunkerque cedex 1.  
Tél. : 03.28.23.73.28. e-mail : relint@univ-littoral.fr



**Service COMMUNICATION**

Pour l'utilisation du Portail numérique, la mise en place de votre adresse internet...

**Contact** : M. ADAM 03.28.23.73.73.



**S.U.A.P.S.**

**Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives**

Le SUAPS vous propose un éventail de plus de 29 activités réparties sur les 4 sites universitaires. Il organise, développe et anime ces activités physiques et sportives pour tous les étudiants de l'Université du Littoral. Il met en place des tournois, raid, nuits du sport et Journée du Sport sur les différents sites de l'Université. Dès la rentrée, les plannings sont affichés dans les sites universitaires et distribués lors des pré-rentreées. Les activités débutent le 23 septembre 2013.

**Contact** : Les secrétariats STAPS/SUAPS.



**ET**

**F.F.S.U.**

Fédération Française du Sport Universitaire

Fédération Française du Sport Universitaire. La pratique d'un sport dans le cadre de l'association sportive universitaire (compétitions, arbitrage, encadrement, participation) vous donnera une note de pratique ajoutée à la pratique de spécialité. Cette note varie donc en fonction de votre implication de l'étudiant dans l'activité choisie et de votre niveau de performance sportive.

**Contact** : Les secrétariats STAPS/SUAPS.



**BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE  
Ou BULCO**

La consultation sur place des documents est libre et gratuite pour tous les publics. Pour emprunter des documents et pour bénéficier des services de la BULCO, l'inscription (gratuite pour les étudiants et personnels de l'ULCO) est obligatoire. Conditions générales du prêt à domicile pour un étudiant : 5 ouvrages et 5 cédéroms pour 15 jours, prêt renouvelable 1 fois et 3 périodiques et 2 vidéos pendant 15 jours, le prêt est renouvelable une seule fois et ne l'est pas du tout en cas de retard.

Le service du Prêt entre Bibliothèque (PEB) recherchera, moyennant une faible participation, auprès des bibliothèques françaises ou étrangères, tout document (livre, article, périodique, thèse...) ne se trouvant pas à la BULCO.

**Adresses** :

A **BOULOGNE SUR MER** : Place Henri Heine – Tél. : 03.21.99.41.30.

A **CALAIS** : 190, rue Ferdinand Buisson – Tél. : 03.21.46.36.80.

A **DUNKERQUE** : 55, avenue de l'Université – Tél. : 03.28.23.74.74.

A **SAINT-OMER** : Avenue Descartes – Tél. : 03.21.38.87.82.

Portail web : [www.bulco.univ-littoral.fr](http://www.bulco.univ-littoral.fr)

**Qu'y trouver ?** Plus de 130 000 ouvrages, 900 abonnements de périodiques, plus de 3 000 périodiques scientifiques accessibles en ligne, 1 300 cédéroms, 2 640 DVD et VHS, 1 600 photographies, 10 000 cartes (fonds documentaire relatif au droit, économie-gestion, lettres, langues, sciences et technologies, sciences humaines, STAPS, maintenance industrielle, environnement – collections particulières (relais INSEE, documentation européenne, cartotheque...)).

**LICENCE EDUCATION & MOTRICITE**  
**2013 / 2014**



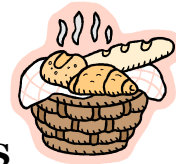
**L'ATELIER CULTURE**

Les spectacles sont gratuits et ouverts à tous (Carte d'adhésion à 1Euro pour les étudiants). Les réservations de spectacles ainsi que les inscriptions aux ateliers se font de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'Atelier Culture au 03.28.23.70.69. Les portes ferment à l'heure exacte du début de la représentation..

**Contact** : Rue du Gouvernement – 59140 Dunkerque. Tél. : 03.28.23.70.69.

E-mail : [lapiscine@univ-littoral.fr](mailto:lapiscine@univ-littoral.fr) Web : <http://www.atelierculture.fr>

La Chapelle – Atelier Culture – 21, rue Saint Louis - 62200 Boulogne-sur-Mer



**RESTAURANTS UNIVERSITAIRES**  
**Ou RU**

Un repas complet (selon votre choix, s'ajoutera au plat principal : Entrée et/ou Fromage et/ou dessert et/ou une boisson) vous sera servi. Votre carte d'étudiant vous permet de créditer votre compte et d'y faire débiter le prix du repas directement

Vous y trouverez des repas traditionnels (repas à thème, animations....) mais également des sachets-repas, de la petite restauration...

A **BOULOGNE SUR MER** : 46 rue du Vivier – Tél. : 03.21.33.65.70.

A **CALAIS** : 275 rue Martin Luther King – Tél. : 03.21.97.17.40.

A **DUNKERQUE** : 1, place des Nations – Tél. : 03.28.66.28.26.

A **SAINT-OMER** : Bistrot U dans l'IUT : 03.21.11.19.76.



**TRANSPORTS**

Un service de bus est mis à la disposition des étudiants, il s'agit du « BCD ». Les coordonnées : rue Marcel Dassault 62100 CALAIS – Tél. : 03 21 00 98 59 - fax : 03 21 00 12 18. Site internet : [www.ligne-bcd.com](http://www.ligne-bcd.com)

Covoiturage : Afin de vous déplacer sur les sites de l'Université, n'hésitez pas à faire du covoiturage, n'oubliez pas de vous renseigner malgré tout auprès de votre assurance pour être en règle.